

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - M-M.PASCUAL - J-M.QUERE - H.LAHYANI - E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) - A.LEFEVRE - A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) - P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) - B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) - C.GUILLAUME - N.GIRARD - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Aucun

SECRETAIRE DE SEANCE Hubert DAUCHEZ

RAPPORTEUR Eric DELHAYE

- 31 -

**Solidarité avec la population ukrainienne -
Don de véhicules automobiles**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

VU l'article L.1111-1 et L.2121-29 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 1115-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 3211- 18 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la circulaire du 24 mai 2018 relative au cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales et de son contrôle ;

CONSIDERANT l'urgence de la situation en Ukraine ;

CONSIDERANT qu'à l'instar de plusieurs communes, d'associations de maires, d'associations humanitaires et du gouvernement, la Ville de Laon entend participer à la solidarité nationale en vue de soutenir la population ukrainienne qui fait face à une situation de crise qui s'aggrave de plus en plus ;

CONSIDERANT qu'au vu de l'impact de la guerre sur l'infrastructure énergétique ukrainienne et de ses conséquences sur les populations les plus vulnérables face à l'hiver, il convient d'apporter en urgence un soutien logistique concret aux habitants concernés ;

CONSIDERANT qu'au vu de ces circonstances, la Ville de Laon entend, dans la mesure de ses moyens, participer à l'élan de solidarité international en cédant à titre gratuit aux populations ukrainiennes divers matériels nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, à l'approvisionnement en énergie et à l'accès aux soins ;

CONSIDERANT que ces matériels seront mis à la disposition de l'association **Aide médicale & caritative France-Ukraine** à qui il appartiendra de les acheminer auprès des populations nécessiteuses ;

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- 1. FAIRE DON** aux populations ukrainiennes vulnérables les matériels désignés ci-après :
 - véhicule **RENAULT PL à hayon 8973-VQ-02 : 132 192 km**
 - véhicule de tourisme **RENAULT TWINGO 416-XC-02 : environ 95 000 km**
- 2. PRECISER** que ces véhicules ne sont plus cotés à l'Argus et que la valeur de l'ensemble ainsi cédés est estimée à environ 5 000 €.
- 3. PRECISER** que les matériels seront déposés auprès de l'association **Aide médicale & caritative France-Ukraine** à qui il appartiendra de les acheminer auprès des populations visées et d'en apporter la preuve à la Ville.
- 4. AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 16 DEC. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 16 DEC. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Hubert DAUCHEZ